
L'URBANISME TEMPORAIRE

Enjeux et perspectives

Théo BURATTI

Avant-propos par

Maxime ZAÏT

Denis STOKKINK

NOTES D'ANALYSE | SEPT 20

Économie sociale





COMPRENDRE POUR AGIR

L'URBANISME TEMPORAIRE
Enjeux et perspectives

Théo BURRATI

Avant-propos de Maxime ZAÏT et Denis STOKKINK

CO mmu na

En 2013, Communa est créée sous l'impulsion de cinq étudiants qui avaient envie d'habiter autrement. Ils s'inspirent de nombreuses initiatives bruxelloises qui facilitent l'habitat groupé dans des bâtiments vides et, rapidement, une communauté se rassemble autour du projet. Le premier lieu était une ancienne tour de bureaux à Ixelles. Sur ces quelque 8.000 m², la communauté d'habitant.e.s construit des rampes de skate, élève des poules, partage ses chaussettes et organise pleins d'événements publics.

Pour Communa, faciliter l'accès aux espaces vides, c'est rendre du pouvoir d'action aux citoyen.ne.s et permettre à chacun.e de participer à la construction de la ville. Cela donne des lieux qui sont remplis d'histoires de tous horizons et, surtout, qui laissent place à l'imprévu. La rencontre des personnes, les synergies de leurs projets et le mélange de leurs publics permettent l'expérimentation de nouvelles manières de penser, de faire et de vivre la ville.

www.communa.be



Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable. PLS se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale.

L'équipe POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, dotée de solides compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements, œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

www.pourlasolidarite.eu

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. URBANISME TEMPORAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	4
1. Réponse à la crise du logement	4
2. Définition d'un phénomène en pleine croissance	5
3. Formes et typologies de l'urbanisme temporaire	7
II. UNE PRATIQUE WIN-WIN ?	11
1. Les bienfaits sociétaux de l'urbanisme temporaire	11
2. L'approche extractive : le danger des dérives néolibérales	13
III. UN PHÉNOMÈNE EUROPÉEN	15
1. Vers une européanisation avec le réseau « STUN »	15
2. Les financements européens : enjeux et perspectives	15
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE	19

AVANT-PROPOS

Les zones urbaines apparaissent comme un enjeu central, empli de défis et d'opportunités pour la réalisation des objectifs sociaux et climatiques de l'Union européenne.

La majorité des grandes villes européennes sont confrontées à une crise du logement. Un nombre croissant de personnes connaissent des difficultés à se loger décemment, alors même que les bâtiments et espaces vacants sont la norme et que le droit au logement est reconnu comme fondamental, tant sur le plan international qu'euro-péen.

L'urbanisme temporaire, en réinventant la gestion des espaces inoccupés permet de répondre au paradoxe de la vacance, tout en œuvrant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union en matière d'innovation sociale, comme d'économie circulaire. La gestion des lieux en pause proposée par l'urbanisme temporaire représente une opportunité pour l'Union européenne : laboratoire d'expérimentations et d'innovations sociales, outil de réappropriation citoyenne de la ville, mode de production urbain basé sur les principes de l'économie circulaire, ... bref, il est primordial que cette pratique, organisée de manière à servir l'intérêt collectif, s'inscrive à l'agenda de l'Europe.

Alors que les dirigeants de l'Union sont parvenus à un accord sur le budget à long terme pour la période 2021-2027, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS et Communa exhortent l'Union européenne de reconnaître l'urbanisme temporaire comme un moyen innovant permettant de tendre vers la réalisation de ses objectifs climatiques et sociaux. Il est nécessaire de veiller à promouvoir le développement d'un urbanisme temporaire dont l'approche basée sur l'intérêt collectif permet d'apporter des pistes de réponses aux problèmes d'accès à l'espace et au logement pour des publics exclus. Cette pratique doit dès-lors faire l'objet de soutien financier comme juridique dans les initiatives de la Commission.

Les fonds structurels européens – plus spécifiquement le FEDER et les programmes qu'il finance – par l'importance de leurs budgets et leurs liens avec les territoires régionaux, doivent activement participer à l'institutionnalisation et à l'essaimage des pratiques d'urbanisme temporaire, permettant de construire des villes plus durables, sociales et solidaires. Et donc, s'assurer que l'urbanisme temporaire continue de progresser, à condition d'affirmer sa finalité sociale.

Solidairement vôtres,

Maxime Zaït,
Co-fondateur de Communa,
Pôle Communautés

Denis Stokkink,
Président POUR LA SOLIDARITÉ

Théo Buratti
Chargé de projets
POUR LA SOLIDARITÉ

INTRODUCTION

« L'usage des bâtiments au sein de nos villes est marqué d'un paradoxe dont l'absurdité n'a d'égale que la misère sociale qui l'entoure : alors que le nombre de personnes qui éprouvent des difficultés à se loger ne cesse de grimper, les bâtiments inoccupés sont légion. »

Vanwelde (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*¹

La crise du logement frappe les villes européennes. Pourtant, l'équivalent de 44 tours Montparnasse à Paris², et entre 15.000 et 30.000 logements à Bruxelles demeurent vacants³. Si un nombre toujours croissant de personnes peinent à se loger déceimment en Europe, cette situation est partagée par les entrepreneurs, associations et collectifs qui ne parviennent pas à trouver des locaux à des prix abordables.

L'occupation temporaire de logements et d'espaces vacants, nommée « urbanisme temporaire » apparaît comme l'une des solutions à ce paradoxe. Cette pratique émergente s'intercale dans les brèches des projets urbains, dans l'interstice, l'espace-temps entre la désaffectation et la réaffectation d'un site. Aujourd'hui largement mobilisée, elle échappe à une définition stricte du fait de l'hétérogénéité des projets qu'elle recouvre.

L'urbanisme temporaire questionne la programmation traditionnelle des projets urbains aussi bien que les besoins sociaux qui émanent du territoire et de ses habitants. Cette pratique est présentée comme une solution innovante, un nouveau mode de production d'une ville plus sociale, écologique, résiliente et solidaire. Laboratoire d'expérimentation et d'innovation, outil d'implication et de participation citoyenne dans les démarches d'aménagement urbains, levier de valorisation des trop nombreuses friches urbaines, autant de raisons qui expliquent la reconnaissance de cette pratique et l'institutionnalisation progressive de cette nouvelle manière de produire la ville.

Alors que se multiplient en Europe les projets d'urbanisme temporaire, il est nécessaire de veiller au développement d'une pratique dont la finalité sociale et d'intérêt collectif s'oppose en tout point à l'approche marchande et néolibérale des espaces vacants, basée sur l'unique objectif de maximisation des profits individuels au détriment des intérêts collectifs.

Au vu des problématiques partagées par les villes européennes (crise du logement, fractures sociales etc.) et des pistes de solutions que semblent apporter l'urbanisme temporaire, il est essentiel de s'intéresser de plus près à cette pratique innovante. Cette note d'analyse permettra tout d'abord de mieux définir ce phénomène, d'en identifier les enjeux, les acteurs et les finalités. Nous verrons dans un second temps les bénéfices que l'on peut retirer de la pratique de l'occupation temporaire à finalité sociale, mais également les risques associés aux approches mercantiles de la gestion des espaces vacants, avant d'aborder les perspectives européennes en la matière.

¹ Vanwelde, M. (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*, SAW-B, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6fZUzpd>

² Leclercq, A. (2016), *Bureaux vides : Plateau Urbain invente l'occupation légale !*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/eibCoLS>

³ Vanwelde, M. (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*, SAW-B, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6fZUzpd>

I. URBANISME TEMPORAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

1. RÉPONSE À LA CRISE DU LOGEMENT

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour [...] le logement »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Article 25⁴

Bien que le droit à un logement décent soit reconnu comme un droit fondamental, tant sur le plan international, qu'europpéen et national notamment en Belgique et en France, il devient de plus en plus difficile de le concrétiser pour un nombre toujours plus important de personnes.

À Bruxelles, Paris, comme dans la majorité des grandes villes européennes, un nombre croissant d'individus connaissent de grandes difficultés ou sont même dans l'impossibilité d'accéder à un logement décent, qui correspond à leur situation familiale. Cette crise du logement, qui s'aggrave d'année en année, est renforcée par des loyers qui augmentent toujours plus vite que les revenus. Cette réalité se traduit par une part croissante du budget moyen des ménages consacrée au logement. À Bruxelles par exemple, le « locataire moyen dépense entre 40 et 60% de ses revenus au loyer. Pour les jeunes de moins de 25 ans, [...] cette part] est de 60% »⁵. Cette crise européenne du logement est également entraînée par certains changements démographiques que connaissent nos sociétés (augmentation de l'espérance de vie, remise en question de la famille nucléaire et hausse de la monoparentalité, etc.⁶), mais aussi par les crises économiques successives qui fragilisent et précarisent toujours plus les individus.

Cette crise traduit également les limites des politiques de logement social au sein des États membres. Théoriquement, le logement social permet aux ménages d'accéder à un habitat décent et abordable en calculant le prix du loyer en fonction des revenus du ménage. Toutefois, les parcs de logements sociaux dans les grandes villes européennes sont toujours trop restreints et leur évolution trop lente. Ainsi, il faut en moyenne compter dix ans à Bruxelles pour pouvoir bénéficier d'un logement social, en s'inscrivant sur une liste qui compte près de 50.000 demandeurs⁷. Explosion du sans-abrisme, surpeuplement, insalubrité sont autant de conséquences de cette crise, qui elles-mêmes participent à leur tour à pérenniser et renforcer les inégalités socio-économiques déjà présentes.

Face à cette crise du logement, de nombreuses alternatives voient le jour. « Que ce soit par des coopératives d'habitat, des groupes d'épargne solidaire, toutes sortes d'habitat groupés, jusqu'au nouveau système des Community Land Trust »⁸, l'ensemble de ces initiatives convergent autour d'objectifs communs :

- Répondre aux nouveaux besoins de logement (quantité, qualité, type...) ;

⁴ Nations Unis (1948), *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/cfZRQuM>

⁵ RBDH (2019), *La crise du logement à Bruxelles*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/XfZUOXj>

⁶ Dumont, G (2014), Les causes démographiques de la crise du logement, *Informations sociales*, vol. 183, no. 3, 2014, pp. 26-34.

⁷ Le Soir (2020), *Bruxelles: un plan d'urgence pour le logement abordable*, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djzB>

⁸ Brandeleer, C. (2012), Le logement face à la crise : quelles initiatives pour se loger de manière citoyenne, accessible et durable ?, *Working Paper, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS*, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djB4>

- Proposer des logements abordables, dans un contexte de pénurie de logement social et où les loyers sur le marché locatif privé ne cessent d'augmenter ;
- Stimuler l'auto-organisation et la citoyenneté active, en augmentant l'implication des citoyens dans leur environnement et cela non seulement individuellement mais au sein de la communauté ;
- Prévenir l'isolement et renforcer le tissu social.⁹

L'urbanisme temporaire est une pratique qui, comme ces différentes initiatives, permet d'apporter des réponses à la crise du logement en proposant un usage alternatif des bâtiments et espaces inoccupés.

2. DÉFINITION D'UN PHÉNOMÈNE EN PLEINE CROISSANCE

Au vu de l'hétérogénéité des projets recouverts par cette pratique, il existe une multitude de définition de l'urbanisme temporaire :

« Une forme d'utilisation qui se développe dans l'attente ou avant une occupation définitive »

Bruxelles Environnement¹⁰

« Toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas encore décidé, ou le temps qu'un projet se réalise »

Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme d'Ile-de-France¹¹

Benjamin Pradel, sociologue et chercheur influent dans le domaine de l'urbanisme temporaire, nous offre une définition alternative de cette pratique, plus axée sur ses effets sociaux qu'elle génère :

« L'organisation et l'aménagement des espaces, publics ou privés, ouverts ou bâtis, occupés ou inoccupés, afin d'en stimuler les usages, d'y amplifier les échanges et d'y générer des pratiques à court terme dans une perspective de valorisation symbolique, de (ré)investissement social avec comme horizon une transformation spatiale à long terme »

Pradel (2010)¹²

L'urbanisme temporaire – nommé également « urbanisme interstitiel » dans le contexte anglo-saxon – trouve racine dans l'histoire des squats qui se sont développés dans les années 1970, notamment dans les capitales européennes, sous l'effet conjugué de la crise du logement et des mouvements sociaux contestataires.

Le squat, défini comme « l'action d'occupation illégale d'un lieu en vue de son habitation ou de son utilisation collective »¹³, a la particularité de pouvoir être simultanément une réponse à la demande

⁹Pour de plus amples informations concernant l'éventail d'initiatives qui émergent afin de répondre à la crise du logement, veuillez-vous référer à la publication de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS : Brandeleer, C. (2012), Le logement face à la crise : quelles initiatives pour se loger de manière citoyenne, accessible et durable ?, *Working Paper*, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djB4>

¹⁰ Bruxelles Environnement, *Quai des Matériaux : incubateur d'occupation temporaire*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/cibKpW1>

¹¹ Diguët, C. et al. (2018), L'urbanisme transitoire, *Les carnets pratiques*, n°9, Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme, disponible en ligne : <https://cutt.ly/xfZYOGr>

¹² Pradel, B. (2010), Urbanisme temporaire et urbanité événementielle, les nouveaux rythmes collectifs, (Thèse de doctorat, Université Paris-Est), disponible en ligne : <https://cutt.ly/0fZY0xE>

¹³ Péchu, C. (2010), *Les Squats*, Presses de Sciences Po, Paris, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djC1>

formulée – le besoin d'un logement – et un outil de revendication prônant un « droit à l'espace pour vivre et créer autrement »¹⁴.

Cette pratique d'abord illégale s'est peu à peu institutionnalisée dès le début des années 2000 sous l'effet de ses nombreuses externalités positives (autogestion, lieu d'expérimentation et d'innovation sociale, espace de socialisation, de rencontre et de travail etc.). L'institutionnalisation de l'urbanisme temporaire s'inscrit également dans l'histoire de l'hébergement d'urgence, qui du fait de la nature même de cette activité implique une « mobilisation et une mise à disposition rapide des locaux vacants disponibles »¹⁵.

De tout temps, les villes produisent des espaces vacants, des friches urbaines du fait de leur recomposition continue. Avec le processus de désindustrialisation qui s'amorce dans la deuxième moitié du XXème siècle, ces friches se sont multipliées dans les grandes villes européennes.

L'accroissement des projets d'urbanisme temporaire ces vingt dernières années en Europe s'explique par l'augmentation exponentielle des prix fonciers et immobiliers en milieu urbain, participant à l'exclusion d'un nombre toujours plus important de personnes morales comme physiques du droit au logement. Ainsi, en proposant des locaux à bas coût, l'urbanisme temporaire produit une offre capable de répondre aux besoins de certains porteurs de projets aux moyens limités, notamment issus du monde associatif. Simultanément, les espaces vacants se multiplient sous l'effet de l'obsolescence programmée des bâtiments, dont les normes énergétiques, environnementales et sécuritaires évoluent rapidement.¹⁶

L'urbanisme temporaire propose un usage alternatif des bâtiments et espaces inoccupés, en investissant cet « espace-temps », cet entre-deux des projets urbains, cet interstice à combler au moment d'une vente, d'une réhabilitation d'un bâtiment, ou de l'amorce d'un nouveau projet. Phénomène difficilement définissable du fait des projets très différents qu'il englobe, il y a eu une inflation du champ sémantique autour des pratiques de l'urbanisme temporaire. On différencie alors aujourd'hui l'urbanisme temporaire, transitoire, tactique et éphémère, bien que tous soient intrinsèquement liés :

- **L'urbanisme tactique** est une forme d'urbanisme temporaire qui « évoque néanmoins davantage une action habitante, locale et militante de réappropriation de la fabrique de la ville par une occupation des délaissés urbains et des espaces à enjeux »¹⁷. Cet urbanisme est militant puisque la défense d'une cause est au cœur de sa pratique. Par exemple, l'urbanisme tactique peut défendre la protection d'un espace végétalisé face au bétonnage.
- **L'urbanisme transitoire** se distingue de l'urbanisme temporaire par sa vocation à orienter et influencer sur le long terme le projet d'aménagement en préparation. « Laboratoire d'expérimentation pour le projet à venir »¹⁸, l'urbanisme transitoire soutient les démarches de concertation dans le devenir des lieux et est considéré comme une étape d'enrichissement d'un projet par les promoteurs immobiliers, qui vont être amenés à réviser ce dernier en fonction des résultats de l'occupation. Les projets d'urbanisme transitoire sont à la base des projets temporaires – destinés à durer une ou quelques années – qui se voient pérennisés et formalisés. Ils préfigurent et influencent le projet d'aménagement définitif.¹⁹
- Enfin, **l'urbanisme éphémère** se distingue de ces autres pratiques par la « dimension plus événementielle, voire festive » de l'occupation de l'espace qu'il revêt. Il transforme

¹⁴ Prieur, V. (2015), Revendications des squats d'artistes et institutions, *Marges*, 21, p.74-95, disponible en ligne : <https://cutt.ly/EfZUgpt>

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Diguët, C. et al. (2018), L'urbanisme transitoire, *Les carnets pratiques*, n°9, Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme, disponible en ligne : <https://cutt.ly/xfZYOGr>

¹⁷ Pradel, B. (2019), *L'urbanisme temporaire, transitoire, éphémère, des définitions pour y voir plus clair*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/7ibD95K>.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Eechaudt, C. (2019), *Une politique publique intégrant l'urbanisme temporaire ? Analyse des atouts et des écueils à travers le projet de l'Allée du Kaai* (Mémoire de Master, Université de Liège), disponible en ligne : <https://cutt.ly/8fZYg66>

temporairement l'usage des bâtiments et espaces « dans une dynamique de réversibilité fonctionnelle »²⁰, en développant par exemple sur le court terme des activités artistiques, sportives, culturelles etc. Les projets d'urbanisme éphémère ou événementiel peuvent ainsi se tenir sur des temps très courts (de quelques jours à quelques mois), mais ne permettront pas d'être un laboratoire d'innovation et de création d'une dynamique de quartier.

3. FORMES ET TYPOLOGIES DE L'URBANISME TEMPORAIRE

Afin de compléter les définitions de l'urbanisme temporaire et de ses variantes, il s'agit ici de s'intéresser plus en détail à leurs composantes essentielles et leurs invariables. Les divers projets englobés sous l'appellation d'urbanisme temporaire peuvent notamment être regroupés, classés et différenciés en fonction des finalités recherchées et des acteurs en présence.

On peut ainsi distinguer les projets visant au logement de ceux aspirant au développement d'activités économiques, culturelles mais aussi sociales et citoyennes – même si dans une majorité des cas, l'urbanisme temporaire permet le développement dans un même lieu d'une mixité de projets aux finalités différentes et complémentaires :

- **Logement :** L'urbanisme temporaire n'a pas uniquement pour objet le logement ou l'hébergement comme on pourrait le penser à priori.²¹ Toutefois, la réalisation d'habitats temporaires est une solution pouvant être mise en œuvre pour l'hébergement de personnes vulnérables et précaires. Cette pratique répond aux problèmes de saturation et d'inadaptation des structures d'hébergement existantes, mais permet également d'effectuer des mises à l'abri dans le cas de l'hébergement d'urgence.

Ainsi, le public pouvant être accueilli est large. Il peut s'agir de « personnes sans-abri ou de ménages en difficultés économiques, familiales, de santé ou d'insertion et qui ne trouvent pas de réponses dans les dispositifs publics et sociaux habituels »²². Il peut également être une réponse à l'hébergement d'urgence de personnes migrantes, ou encore de personnes sujettes à des violences domestiques par exemple. Aussi, l'urbanisme temporaire est une pratique pouvant concerner d'autres personnes, qui ne sont pas nécessairement en situation de grande précarité et d'exclusion (relogement temporaire le temps de la réhabilitation d'un habitat insalubre, étudiants précaires, travailleurs saisonniers, etc.).

Bonne Pratique 1 : Le centre d'hébergement d'urgence « La Promesse de l'Aube » (Paris, France)

Centre d'hébergement d'urgence (CHU) géré par l'association Aurore, La Promesse de l'Aube accueille plus de 200 personnes vulnérables en lisière du Bois de Boulogne dans le XVIème arrondissement de Paris depuis l'automne 2016.

Installé temporairement, ce CHU a été construit sur un site réglementairement non-constructible après avoir bénéficié d'un « permis précaire ». Composé de modules conçus pour pouvoir être démontés et déplacés, ce lieu permet de répondre à l'urgence de l'hébergement de personnes et ménages vulnérables tout en s'adaptant aux contraintes foncières du territoire parisien.

Source : <https://cutt.ly/zpoJa9r>

- **Économie sociale :** Dans une proportion croissante, les projets visent à implanter des activités à finalité d'économie sociale. En bénéficiant de frais de location réduits, l'urbanisme temporaire permet à de multiples acteurs de développer des activités d'économie sociale en disposant

²⁰ Ibid.

²¹ Bernard, N. (2017), Les occupations précaires : guide juridique et pratique, *Revue pratique de l'immobilier*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/dibZg6O>

²² DIHAL (2015), *L'habitat temporaire, une solution d'hébergement : Lignes directrices pour l'action*, disponible en ligne : <https://urlz.fr/dpyu>

d'un espace abordable : notamment les coopératives, les jeunes entrepreneurs sociaux, les indépendants, les artisans, etc.

- **Culturelle** : De nombreux projets d'urbanisme temporaire – mais également d'urbanisme événementiel – permettent de développer sur des temps plus ou moins longs une offre culturelle. Comme nous avons pu le constater, cette pratique trouve racine dans l'histoire des squats et notamment des ateliers illégaux d'artistes. Aujourd'hui institutionnalisée, elle est d'une part devenue essentielle pour que les artistes puissent bénéficier d'un espace de travail abordable, mais est d'autre part devenue incontournable en augmentant l'offre culturelle des territoires (expositions temporaires, festivals etc.).
- **Associative & Citoyenne** : Dans une très large majorité de cas, l'urbanisme temporaire favorise le développement du tissu associatif et de l'engagement citoyen sur un territoire. Cette pratique donne aux structures non lucratives – associations, structures de l'économie sociale et solidaire – la possibilité de disposer de locaux abordables leur permettant de développer leurs activités à finalité sociale.
- **Finalités mixtes** : Très souvent, l'occupation temporaire permet une mixité entre ces différentes finalités, rassemblant des porteurs de projets divers qui co-construisent leur espace et cohabitent dans un même lieu.

Bonne Pratique 2 : Le Tri Postal (Bruxelles, Belgique)

Adjacent à la Gare du Midi, le Tri Postal est un bâtiment vacant depuis 1998 dont le rez-de-chaussée a retrouvé vie et est devenu « le lieu d'une expérimentation sociale et culturelle co-portée par Communa et la communauté d'occupant.e.s du lieu ».

Ce lieu rassemble des structures poursuivant des finalités différentes mais qui, ensemble, forment une réponse adaptée aux besoins du territoire et de ses usagers : art et culture (Hybrid Studio) côtoient des associations qui offrent des services de première nécessité aux personnes les plus vulnérables (DoucheFlux), des ateliers partagés (SuperLab), un incubateur de projets et centre de formation pour femmes sans-abris (Job Dignity) parmi d'autres projets sociaux.

Source : <http://www.communa.be/lieux/tri-postal/>

Bonne Pratique 3 : Les Grands Voisins (Paris, France)

Figure emblématique de l'urbanisme temporaire en France, ce projet mené de 2015 à 2017 dans les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul s'est vu prolongé jusqu'en 2020. Co-géré par les associations Aurore, Yes We Camp, et Plateau Urbain, ce lieu rassemble un centre d'hébergement, un accueil de jour pour demandeurs d'asile, « 140 associations, artistes, artisans, jeunes entreprises développent leurs activités et des équipements ouverts sur le quartier sont expérimentés : conciergerie, espace bien-être, ressourcerie, restaurant solidaire d'insertion... ».

Véritable lieu d'expérimentation et d'innovation sociale rassemblant des act.eur.ices et structures aux horizons divers, ce lieu permet notamment de lutter contre l'exclusion des plus vulnérables, offre des moyens d'expression innovants, invente un modèle de commerce durable et social, et s'enrichit mois après mois de nouveaux projets, adaptés aux besoins du territoire et de ses usagers.

Source : <https://lesgrandsvoisins.org/>

Les projets d'urbanisme temporaire se distinguent les uns des autres sur de nombreux critères et caractéristiques (durée, finalités, types d'espaces et de lieux etc.). Toutefois, tous impliquent une diversité d'acteurs, qui ont chacun leurs propres intérêts à intégrer cette pratique²³.

- Les occupants : comme vu précédemment, les occupants peuvent être de natures diverses (locataires, citoyens, associations, entrepreneurs etc.) en fonction des finalités du projet. Cette pratique leur permet d'occuper des logements et/ou des locaux à moindre coût mais également de pouvoir s'intégrer dans un projet commun de co-construction, dans une dynamique d'innovation et de créativité.
- Les propriétaires fonciers, qui peuvent être privés comme publics. Tandis qu'il est aisé de comprendre les intérêts qui animent les occupants d'une friche urbaine, il n'en va pas de même pour les propriétaires fonciers qui semblent être dans une position paradoxale. Alors qu'ils souhaitent généralement transformer ou vendre leur bien, pourquoi ces acteurs acceptent-ils, voire initient-ils des projets d'occupation temporaire ? Quels bénéfices retirent-ils de cette pratique ? Plusieurs arguments permettent d'expliquer la « bienveillance » – rarement gratuite – des grands propriétaires.

Ils peuvent premièrement mettre à disposition leurs bâtiments vacants pour remplir une mission d'utilité sociale, ce qui est leur devoir et leur rôle en tant que propriétaire. En effet, la propriété remplit une fonction sociale. Elle n'est pas qu'un droit pour les propriétaires mais les incombe également d'un devoir : celui d'assurer le droit à la ville pour chacun en veillant à l'usage commun des biens au service de la collectivité.

Dans une perspective rationaliste, ce sont les réformes néo-managériales et les politiques d'austérité qui ont conduit les grands propriétaires à adopter une gestion dite « active » de leur patrimoine²⁴. Non plus seulement considéré d'un point de vue fonctionnel (bâtiment comme support de leurs activités), le patrimoine immobilier est perçu comme une source de coûts et de revenus potentiels. C'est ainsi premièrement pour externaliser et minimiser les coûts de gestion de leurs structures vacantes que les propriétaires initient et participent à des projets d'urbanisme temporaire. De plus, ces propriétaires peuvent également se servir des projets d'urbanisme temporaire – souvent générateur d'externalités positives – pour améliorer leur image de marque auprès de la population. Enfin, ces propriétaires peuvent bénéficier des projets d'urbanisme temporaire en évitant la dévaluation de leur structure vacante le temps que le futur projet urbanistique se concrétise. Nous verrons dans une partie dédiée, les dangers et les dérives qui sont corrélés à une approche de l'urbanisme temporaire uniquement basée sur des intérêts économiques individuels et dont la finalité sociale est instrumentalisée.

- Les acteurs publics (collectivités) : l'intégration de cette pratique leur permet de dynamiser leur territoire en évitant la vacance tout en répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables. De plus l'urbanisme temporaire leur permet de stimuler la participation citoyenne sur leur territoire en développant et testant des pratiques innovantes. Enfin, les projets d'urbanisme temporaire favorisent l'entrepreneuriat et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire, elles-mêmes génératrices d'externalités positives pour le territoire et ses habitants.
- Les promoteurs : l'urbanisme temporaire permet à ces acteurs d'expérimenter les usages et la forme de leur futur projet d'aménagement. Les projets d'urbanisme temporaire peuvent servir à sonder les besoins et les attentes du territoire et de ses occupants, à veiller à l'acceptabilité du

²³ Bachir, L., et al. (2017), *Urbanisme temporaire : définitions, acteurs, outils et enjeux*, Plateau urbain, disponible en ligne : <https://cutt.ly/FiZTmaR>

²⁴ Adisson, F. (2017), Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines, *Métropolitiques*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/QiZFN1o>

futur projet urbanistique auprès des premiers concernés, et ainsi adapter celui-ci en fonction des résultats obtenus lors de la phase d'expérimentation. On parle dans ce cas d'un urbanisme transitoire, dans lequel les projets d'occupation temporaire influencent et conditionnent le futur projet urbanistique.

- Les plateformes intermédiaires : Ces acteurs intermédiaires occupent le rôle de médiateur entre le propriétaire foncier et les futurs occupants. Ils sont spécialistes de la gestion transitoire et leur créneau d'activité se trouve dans l'interstice entre la désaffectation et réaffectation d'un site. Centraux, ils organisent et négocient les arrangements et les conventions entre les parties-prenantes, développent le projet et veillent au bon déroulement de l'occupation comme au respect des normes obligatoires (sécurité, hygiène, etc.). Cette pratique leur permet de s'inscrire dans une activité économique en plein développement, mais également de jouer un rôle actif dans la nouvelle fabrique de la ville ouverte à l'expérimentation de nouveaux usages.

Bonne Pratique 4 : Communa (Bruxelles, Belgique)

Créé en 2013, Communa est un acteur intermédiaire central de l'urbanisme temporaire bruxellois. Il facilite l'accès aux espaces vacants tout en rendant le « pouvoir d'action » aux citoyen.ne.s en leur permettant d'être act.eur.rice de la construction de la ville.

« Communa régénère des surfaces inutilisées et y mixe les usages. L'occupation temporaire permet d'animer les lieux où elle prend place via l'ouverture d'ateliers, d'espaces de coworking, de restaurants engagés, de bureaux associatifs... Communa permet aux projets citoyens actifs dans la création artistique, l'économie sociale et solidaire et la vie associative de se déployer dans des espaces de travail flexibles et accessibles. Ces lieux hybrides ouverts sur le quartier sont vecteurs d'échanges interdisciplinaires et de synergies »

Source : <http://www.communa.be/>

II. UNE PRATIQUE WIN-WIN ?

1. LES BIENFAITS SOCIÉTAUX DE L'URBANISME TEMPORAIRE

Comme nous avons pu le constater précédemment, il existe des avantages évidents à la pratique de l'urbanisme temporaire. L'ensemble des acteurs impliqués sont animés par des intérêts spécifiques. Toutefois, plus qu'une simple agrégation d'intérêts individuels, la pratique de l'urbanisme temporaire entraîne de nombreux bienfaits sociétaux qu'il s'agit à présent de passer en revue²⁵.

❖ Répondre à la crise du logement

En optimisant la gestion des espaces vacants, cette pratique permet de répondre à la crise du logement en Europe. Les métropoles européennes sont en effet confrontées à un paradoxe : tandis que le sans-abrisme et le mal-logement sont en constante progression, une part non négligeable d'espaces demeurent vacants. À Paris, l'association Plateau Urbain estime que les immeubles vides en région parisienne représentent l'équivalent de 44 tours Montparnasse²⁶. À Bruxelles, l'association Communa estime que de 15 à 30.000 unités de logement sont inoccupés et que 10% du parc de logements sociaux demeurent vides faute de rénovation²⁷. En investissant ces espaces inoccupés, l'urbanisme temporaire se présente comme une réponse à ce paradoxe. La vacance est un problème inhérent aux villes denses dans lesquelles il reste peu d'espace pour y développer de nouveau projet. Il est donc essentiel de considérer chaque espace vacant comme une opportunité de logement ou d'accès à une infrastructure.

❖ Favoriser le développement d'une économie locale, sociale et solidaire

En permettant l'accès à des espaces de travail pour un moindre coût, l'urbanisme temporaire est une pratique qui dynamise l'économie locale. Elle permet aux petites entreprises, aux indépendants et jeunes entrepreneurs de développer leurs activités. Surtout, l'urbanisme temporaire favorise le développement d'une économie sociale et solidaire (ESS). Les associations, coopératives et autres structures peuvent y développer leurs initiatives sociales génératrices d'externalités positives. Hébergement d'urgence, réinsertion socioprofessionnelle mais aussi ateliers de travail pour artistes par exemple sont rendus possible par cette pratique²⁸. Les structures de l'économie sociale et solidaire sont vectrices de changement social : en plaçant l'intérêt collectif comme finalité de leurs activités, l'économie sociale et solidaire apporte de nombreuses réponses aux enjeux sociaux, économiques et écologiques contemporains. L'ancrage territorial local de l'ESS permet de concevoir des réponses adaptées aux nécessités et spécificités de chaque territoire et de ses habitants. De plus, cet ancrage favorise le (r)établissement de liens sociaux entre les occupants, mais également entre les usagers du lieu et les habitants du territoire.

❖ Laboratoire d'innovations et d'expérimentations

Les projets d'urbanisme temporaire sont de véritables laboratoires d'expérimentations et d'innovations sociales. Plusieurs raisons expliquent cela. Tout d'abord, l'urbanisme temporaire rassemble différentes

²⁵ Eechaudt, C. (2019), *Une politique publique intégrant l'urbanisme temporaire ? Analyse des atouts et des écueils à travers le projet de l'Allée du Kaai* (Mémoire de Master, Université de Liège), disponible en ligne : <https://cutt.ly/8fZYg66>

²⁶ Leclercq, A. (2016), *Bureaux vides : Plateau Urbain invente l'occupation légale !*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/eibCoLS>

²⁷ Communa, *Missions*, disponible en ligne : <http://www.communabe.be/missions/>

²⁸ Ginez, C. (2018), *Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ?* (Mémoire de Master, Université Grenoble Alpes), disponible en ligne : <https://cutt.ly/sfZYn5l>

activités et structures dans un même lieu. Cette cohabitation favorise les échanges entre les acteurs, la co-construction, la mutualisation des ressources et des savoirs, et pousse à l'innovation sociale.

Le processus de projet, plus flexible et adaptable qu'un processus conventionnel, favorise grandement l'expérimentation. En effet, la faible matérialité des installations et la durée limitée du projet favorise le questionnement à chaque étape afin de toujours ajuster les activités des projets aux besoins et attentes. Évoluant en dehors des cadres conventionnels, et étant plus flexible matériellement et administrativement, l'urbanisme temporaire crée des espaces favorables à l'expérimentation et à l'innovation sociale²⁹.

❖ Réinvention de la participation citoyenne :

L'urbanisme temporaire est une pratique qui permet aux citoyens de devenir acteurs, de tisser ou renforcer leurs liens avec leur territoire. Elle implique généralement une relation de véritable partenariat avec les citoyens, les habitants du quartier et les usagers en leur offrant la possibilité d'orienter et faire évoluer le projet.

De plus, la participation citoyenne est favorisée par les principes participatifs sur lesquels repose l'économie sociale et solidaire. Les citoyens, les usagers et les habitants à proximité du lieu d'occupation temporaire sont consultés et incités à prendre part au projet, dès l'initiation de celui-ci afin de faire émerger les besoins au niveau local, comme pendant et après celui-ci afin d'en évaluer les effets.

L'urbanisme temporaire permet une réappropriation citoyenne de la ville et est basé sur une culture de la participation. « Les occupations temporaires [...] sont des] espaces citoyens d'expérimentation émancipateurs, créatifs, inclusifs et ouverts sur le quartier »³⁰.

❖ Construction d'une ville circulaire et durable³¹

L'urbanisme temporaire propose une nouvelle fabrique de la ville, plus durable, basée sur les principes de l'économie circulaire³². En effet, cette pratique permet de redynamiser les infrastructures déjà existantes. Elle augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources à disposition, diminue l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus par les initiatives sociales qu'elle porte. Les friches immobilières deviennent des lieux d'innovation sociale, de participation citoyenne et de production d'externalités positives.

De plus, rassemblant divers projets et acteurs dans un même lieu, l'urbanisme temporaire conduit souvent à une mutualisation des ressources, et augmente ainsi l'efficacité de leur utilisation. La durée déterminée des projets conduit à une faible matérialité des installations, qui deviennent ainsi plus flexibles et adaptables, mais qui diminuent surtout leur impact environnemental. Le réemploi est au cœur du fonctionnement de l'urbanisme temporaire, qui permet de construire une ville plus durable, résiliente et flexible.

²⁹ Ginez, C. (2018), *Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ?* (Mémoire de Master, Université Grenoble Alpes), disponible en ligne : <https://cutt.ly/sfZYn5l>

³⁰ Vanwelde, M. (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*, SAW-B, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6fZUZpd>

³¹ Pour aller plus loin sur la thématique du logement durable, se référer à la publication de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS : Brandeleer, C. (2011), *Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives*, *Les Cahiers de la Solidarité n°26*, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, disponible en ligne : <https://urlz.fr/drwg>

³² Pradel, B. (2013), *Urbanisme temporaire et ville flexible : un principe d'aménagement pour une ville plus durable ?*, *ResearchGate*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Hib1Jas>

2. L'APPROCHE EXTRACTIVE : LE DANGER DES DÉRIVES NÉOLIBÉRALES

Comme nous avons pu le constater, l'urbanisme temporaire à finalité sociale est une pratique génératrice d'externalités positives pour la société, le territoire et ses occupants. Toutefois, la visée sociale et l'objectif d'intérêt collectif ne se trouve pas forcément au cœur de toutes les initiatives dans la gestion des friches et lieux en pause.

En effet, certains acteurs ont vu dans la gestion des espaces vacants, une opportunité économique d'opérer un double bénéfice : d'un côté de se faire rémunérer par les propriétaires fonciers pour la gestion de leur bien immobilier vacant, et de l'autre, se faire rémunérer par les nouveaux occupants en situation de précarité, en leur proposant un logement trop insalubre pour intégrer le marché locatif mais à des prix inférieurs à celui-ci³³.

Ces plateformes ubérisantes mettent à profit la vulnérabilité des occupants pour opérer le passage du statut de locataire à celui de gardien. Ce modèle a émergé aux Pays-Bas dans les années 1990 avant de se diffuser au sein des États membres et découle du processus néolibéral de privatisation du marché du logement social. Ces plateformes se présentent comme des sociétés de gardiennage, qui proposent aux propriétaires fonciers d'assurer la surveillance de leurs bâtiments en logeant à bas prix des personnes vulnérables, dont les droits et devoirs ne sont plus celui d'un locataire mais d'un gardien d'immeuble³⁴.

Cette approche néolibérale de l'urbanisme temporaire, basée sur l'unique objectif de maximisation du profit, est également appelée « approche extractive »³⁵. En plus de ces agences « anti-squat » qui mettent à profit les personnes les plus vulnérables en créant « un marché locatif à deux vitesses »³⁶, certains promoteurs et grands propriétaires utilisent également l'urbanisme temporaire dans le seul but d'augmenter la valeur foncière de leurs biens à moyen comme à long terme en procédant à du « marketing urbain ».

Sous couvert de « redynamiser » un quartier, un processus organisé et planifié de gentrification peut être à l'œuvre. En permettant le développement d'une offre de biens et services économiques et culturels par la mise à disposition de locaux à bas coûts, l'attractivité d'un quartier se trouve améliorée. L'amélioration de l'attractivité de ce quartier suite aux aménagements temporaires occasionne une hausse du prix du foncier et débouche finalement sur un refoulement des personnes vulnérables et des classes populaires.

Ainsi, tandis que l'urbanisme temporaire à finalité sociale permet de résoudre le paradoxe des espaces vacants et offre des pistes de solutions concrètes et innovantes à de nombreux problèmes sociaux (crise du logement, transition sociale et écologique, dynamisation de l'économie sociale et solidaire, réinvention de la participation citoyenne etc.), l'urbanisme temporaire extractif, dont l'unique objectif est la maximisation du profit au détriment de l'intérêt collectif, est au contraire vecteur d'exclusion des publics les plus précaires.

Sous le même terme d'urbanisme temporaire sont donc regroupées des initiatives dont les objectifs s'opposent en tout point. Il est ainsi essentiel de veiller au développement de l'urbanisme temporaire à finalité sociale – outil de transformation sociétale vers une ville plus juste, écologique et résiliente – et de

³³ Vanwelde, M. (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*, SAW-B, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6fZUzpd>

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Laisnay, S., Zaït, M., *Les espaces interstitiels comme des "communs urbain" : un modèle d'intérêt collectif*, étude obtenue auprès de l'auteur Zaït, Maxime (plateforme Communa).

³⁶ Vanwelde, M. (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*, SAW-B, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6fZUzpd>

lutter contre l'urbanisme extractif, qui sous couvert de vernis social, devient un instrument de plus au service du capitalisme foncier³⁷.

³⁷ Laisnay, S., Zaït, M., *Les espaces interstitiels comme des "communs urbain" : un modèle d'intérêt collectif*, étude obtenue auprès de l'auteur Zaït, Maxime (plateforme Communa).

III. UN PHÉNOMÈNE EUROPÉEN

1. VERS UNE EUROPÉANISATION AVEC LE RÉSEAU « STUN »

Nous avons pu le constater, l'urbanisme temporaire englobe une multitude de projets divers et variés, qui s'inscrivent dans des réalités territoriales et sociales spécifiques. Partout en Europe, à des degrés d'institutionnalisation différents, cette pratique se développe.

L'association Communa créée en 2013 à Bruxelles est une plateforme qui facilite l'accès aux lieux vacants afin d'y co-construire des projets sociaux. Sous leur impulsion, est créé en 2019 le réseau européen STUN : Social Temporary Urbanism Network³⁸. Celui-ci poursuit un double objectif :

- Il veut rassembler les plateformes qui œuvrent dans cette pratique pour renforcer les synergies entre les acteurs, favoriser l'échange de bonnes pratiques et la coopération afin de construire une communauté de pratiques européennes et renforcer l'institutionnalisation de l'urbanisme temporaire à visée d'intérêt collectif dans l'Union. Cette approche *bottom-up* d'organisation en réseau permet de représenter, consolider, et défendre le modèle d'occupation temporaire d'intérêt collectif face à l'approche extractive. Formation, accompagnement, mutualisation des moyens sont autant de moyens rendus disponibles par ce réseau européen pour garantir le développement et la pollinisation de l'urbanisme temporaire d'intérêt collectif au sein de l'Union, et ainsi veiller à ce que cette pratique demeure un outil de transformation sociétale répondant aux besoins qui émergent du territoire et de ses occupants – notamment les plus vulnérables.
- Il vise également à atteindre un public plus large que celui des professionnels de l'urbanisme, afin de diffuser et d'informer sur la pratique, les valeurs, les principes défendus et la production alternative de la ville proposée par l'urbanisme temporaire d'intérêt collectif.

Essentiel pour visibiliser, promouvoir et améliorer les bonnes pratiques au sein de l'Union européenne, il est à la fois le témoin et le représentant du développement important de l'urbanisme temporaire.

Annuellement (sauf en 2020 pour cause de crise sanitaire), le réseau met en place son « STUN Camp », un événement réunissant les acteurs clés de l'urbanisme temporaire en Europe mais également ouvert à un public plus large, afin de diffuser les opportunités offertes par ces nouvelles pratiques à finalités sociales, culturelles et de participation citoyenne qui produisent des villes plus solidaires, écologiques et démocratiques.

2. LES FINANCEMENTS EUROPÉENS : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Alors que la crise du logement et la vacance d'espaces valorisables sont des problématiques partagées par l'ensemble des grandes villes européennes, l'Union européenne apparaît comme un acteur clé pouvant favoriser le développement, l'institutionnalisation positive et la démocratisation des pratiques d'urbanisme temporaire d'intérêt collectif.

Puisque le droit à un logement de qualité est inscrit dans le socle européen des droits sociaux³⁹, il est primordial que l'Union européenne s'empare de l'enjeu de l'urbanisme temporaire afin de favoriser le

³⁸ STUN Camp, disponible en ligne : <https://cutt.ly/FfZUDhn>

³⁹ Commission européenne, *Les vingt principes clés du socle européen des droits sociaux*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/qjb2ueJ>

développement de villes plus sociales, démocratiques, flexibles et écologiques. Il est par ailleurs nécessaire de veiller à lutter contre la pratique extractive de l'urbanisme temporaire, qui se développe au détriment des intérêts collectifs, qui met à profit les plus démunis et vulnérabilise les personnes les plus précaires.

Le développement urbain est un point central de la politique régionale de l'Union européenne. En effet, les zones urbaines rassemblent plus de deux tiers de la population européenne et génèrent 85% du PIB européen⁴⁰. Elles sont à la fois le moteur de l'économie européenne et un catalyseur d'innovation.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est l'un des trois Fonds structurels de la politique de cohésion européenne, qui a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union en corrigeant les déséquilibres entre les régions. Dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, les territoires urbains sont au cœur de la politique de cohésion : au moins 50% de l'enveloppe du FEDER sont consacrés aux zones urbaines⁴¹. Les objectifs sont notamment de promouvoir un développement urbain durable et qui luttent contre les fractures et inégalités sociales et économiques.

Le FEDER agit notamment pour la réalisation de ces objectifs par le biais du programme européen URBACT. Créé en 2002, Urbact est le programme de coopération territoriale européen visant à encourager le développement urbain intégré et durable dans les villes des États membres. Il soutient la coopération entre les zones urbaines européennes afin de favoriser leur développement économique, social et environnemental. Dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, Urbact dispose d'un budget total de 96 millions d'euros pour contribuer aux objectifs de la stratégie Europe 2020.

Loin d'ignorer les opportunités liées à la pratique de l'urbanisme temporaire pour répondre à leurs objectifs de développement urbain, l'Union européenne par le biais du FEDER a financé certains projets européens sur cette thématique.

Bonne Pratique 5 : Le projet européen « SEEDS » - Stimulating Enterprising Environments for Development and Sustainability

Ce projet financé par le programme FEDER à hauteur de 2 334 659 € est basé sur un consortium de partenaires provenant de Belgique, du Danemark, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Suède et du Royaume-Uni et a pris fin en 2015. Ce projet a permis l'élaboration d'une charte visant à promouvoir la réutilisation des bâtiments et des espaces abandonnés comme moyen de revitaliser les zones urbaines.

Une analyse des différentes politiques d'utilisation temporaire et de réutilisation des bâtiments et des espaces extérieurs vacants a été effectuée afin d'identifier les bonnes pratiques mais aussi les difficultés et solutions possibles.

Aussi, des projets pilotes de réutilisation d'espaces abandonnés ont été financés et ont permis à des petites entreprises de trouver un local abordable afin de pouvoir développer leurs activités économiques.

Sources : <https://cutt.ly/vpoJUjE>

Le prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 devra relever le pari de relancer l'économie européenne, de réaffirmer et concrétiser l'Europe sociale tout en œuvrant à la réalisation des objectifs du Green Deal qui vise à faire de l'UE le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050.

En mai 2020, la Commission européenne a présenté son nouveau plan d'action pour l'économie circulaire⁴² qui constitue l'un des principaux éléments du Green Deal. Ce plan identifie et met l'accent sur les secteurs utilisant le plus de ressources et dont le potentiel de contribution à l'économie circulaire est élevé. Bien évidemment, la construction et les bâtiments sont au cœur des secteurs visés. Comme nous avons pu le constater, l'urbanisme temporaire est une pratique basée sur les principes d'économie circulaire et de réemploi. Elle permet de construire des villes plus durables et adaptables, mais également plus sociales, solidaires et démocratiques.

⁴⁰ Commission européenne, *Fonds européen de développement régional*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/nib2mqn>

⁴¹ Commission européenne (2017), *Développement urbain*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Sib9dh0>

⁴² Commission européenne (2020), *Changer nos modes de production et de consommation: le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Kib9ClI>

Dès lors, il est essentiel que l'urbanisme temporaire à finalité sociale soit plébiscité par l'Union européenne et qu'une part suffisante du budget du FEDER soit consacré pour garantir son essaimage et son développement dans l'ensemble des États membres. Plus spécifiquement, il est nécessaire d'augmenter le budget alloué au programme européen Urbact dans la prochaine période 2021-2027. Ce programme de coopération peut être la clé afin de garantir la diffusion de l'urbanisme temporaire et des bonnes pratiques en la matière dans l'ensemble des zones urbaines de l'Union et ainsi œuvrer pour des villes plus durables, sociales et solidaires. Aussi, l'Union européenne doit favoriser l'instauration d'un cadre réglementaire souple au sein des États membres, afin que les projets d'urbanisme temporaire d'intérêt collectif soient facilités et encouragés.

CONCLUSION

L'urbanisme temporaire à finalité sociale comme nouveau mode de fabrication et d'occupation des zones urbaines apporte des réponses essentielles aux problématiques rencontrées par les villes européennes. Il est dès lors primordial que les acteurs institutionnels, comme les professionnels de l'urbanisme considèrent les friches, les lieux en pause et les espaces vacants comme une chance et non comme une menace.

Les projets temporaires offrent un éventail de possibilités de fournir une contribution au (re)développement urbain. Laboratoire d'expérimentation et d'innovation, outil de réappropriation citoyenne de la ville, mode de production urbain basé sur les principes de l'économie circulaire, l'urbanisme temporaire doit être considéré comme une partie incontournable du processus de planification et de développement urbain.

Il est toutefois nécessaire de lutter contre l'instrumentalisation de la gestion des espaces vacants dans l'unique but de maximisation du profit économique au détriment de l'intérêt collectif. Comme nous avons pu le constater, des initiatives aux objectifs opposés sont regroupées sous la même coupole du terme « urbanisme temporaire ». « Pour ne pas tomber dans le panneau de l'ubérisation ou se réduire à un vernis social sur la rouille du capitalisme foncier, l'occupation temporaire doit affirmer sa finalité sociale. »

Il est dès lors primordial que les pouvoirs publics, européens comme nationaux, accompagnent, soutiennent, et défendent cette pratique à visée d'intérêt collectif, sans toutefois trop l'institutionnaliser afin qu'elle puisse continuer à s'exprimer dans son hétérogénéité qui fait sa force, dans sa spontanéité créatrice d'expérimentation et d'innovation sociale.

Ainsi, il est d'une part nécessaire que les acteurs de l'urbanisme temporaire à finalité sociale s'emparent des opportunités liées à l'Union européenne pour promouvoir et développer cette pratique. D'autre part, il est essentiel que l'Union européenne investisse, favorise et soutienne le développement de cette pratique – notamment via le FEDER et le programme Urbact – comme réponse aux enjeux urbanistiques et permettant de construire des villes plus durables, sociales et solidaires.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- Commission européenne (2020), *Changer nos modes de production et de consommation: le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Kib9ClI>
- Commission européenne (2017), *Développement urbain*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Sib9dh0>
- Commission européenne, *Fonds européen de développement régional*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/nib2mqn>
- Commission européenne, *Les vingt principes clés du socle européen des droits sociaux*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/qib2ueJ>
- Nations Unis (1948), *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/cfZRQuM>

PUBLICATIONS

- Adisson, F. (2017), Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines, *Métropolitiques*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/QfZFN1o>
- Bachir, L., et al. (2017), *Urbanisme temporaire : définitions, acteurs, outils et enjeux*, Plateau urbain, disponible en ligne : <https://cutt.ly/FfZTmaR>
- Bernard, N. (2017), Les occupations précaires : guide juridique et pratique, *Revue pratique de l'immobilier*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/dibZq6O>
- Brandeleer, C. (2012), Le logement face à la crise : quelles initiatives pour se loger de manière citoyenne, accessible et durable ?, *Working Paper*, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djB4>
- Brandeleer, C. (2011), Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, *Les Cahiers de la Solidarité n°26*, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, disponible en ligne : <https://urlz.fr/drwg>
- Bruxelles Environnement, *Quai des Matériaux : incubateur d'occupation temporaire*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/cibKpW1>
- DIHAL (2015), *L'habitat temporaire, une solution d'hébergement : Lignes directrices pour l'action*, disponible en ligne : <https://urlz.fr/dpyu>
- Dumont, G (2014), Les causes démographiques de la crise du logement, *Informations sociales*, vol. 183, no. 3, 2014, pp. 26-34.
- Eechaudt, C. (2019), *Une politique publique intégrant l'urbanisme temporaire ? Analyse des atouts et des écueils à travers le projet de l'Allée du Kaai* (Mémoire de Master, Université de Liège), disponible en ligne : <https://cutt.ly/8fZYq66>
- Ginez, C. (2018), *Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ?* (Mémoire de Master, Université Grenoble Alpes), disponible en ligne : <https://cutt.ly/sfZYn5I>
- Diguët, C. et al. (2018), L'urbanisme transitoire, *Les carnets pratiques*, n°9, Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme, disponible en ligne : <https://cutt.ly/xfZYOGr>
- Laisnay, S., Zaït, M., *Les espaces interstitiels comme des "communs urbains" : un modèle d'intérêt collectif*, étude obtenue auprès de l'auteur Zaït, Maxime (plateforme Communa).

- Péchu, C. (2010), *Les Squats*, Presses de Sciences Po, Paris, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djC1>
- Pradel, B. (2010), *Urbanisme temporaire et urbanité événementielle, les nouveaux rythmes collectifs*, (Thèse de doctorat, Université Paris-Est), disponible en ligne : <https://cutt.ly/0fZY0xE>
- Pradel, B. (2013), *Urbanisme temporaire et ville flexible : un principe d'aménagement pour une ville plus durable ?*, *ResearchGate*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Hib1Jas>
- Prieur, V. (2015), *Revendications des squats d'artistes et institutions*, *Marges*, 21, p.74-95, disponible en ligne : <https://cutt.ly/EfZUgpt>
- Vanwelde, M. (2018), *Les multiples visages de l'occupation temporaire*, SAW-B, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6fZUzpd>

ARTICLES DE PRESSE ET SITES INTERNET

- Communa, *Missions*, disponible en ligne : <http://www.communa.be/missions/>
- Leclercq, A. (2016), *Bureaux vides : Plateau Urbain invente l'occupation légale !*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/eibCoLS>
- Le Soir (2020), *Bruxelles: un plan d'urgence pour le logement abordable*, disponible en ligne : <https://urlz.fr/djzB>
- Pradel, B. (2019), *L'urbanisme temporaire, transitoire, éphémère, des définitions pour y voir plus clair*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/7ibD95K>.
- RBDH (2019), *La crise du logement à Bruxelles*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/XfZUOXj>
- STUN Camp, disponible en ligne : <https://cutt.ly/FfZUDhn>

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

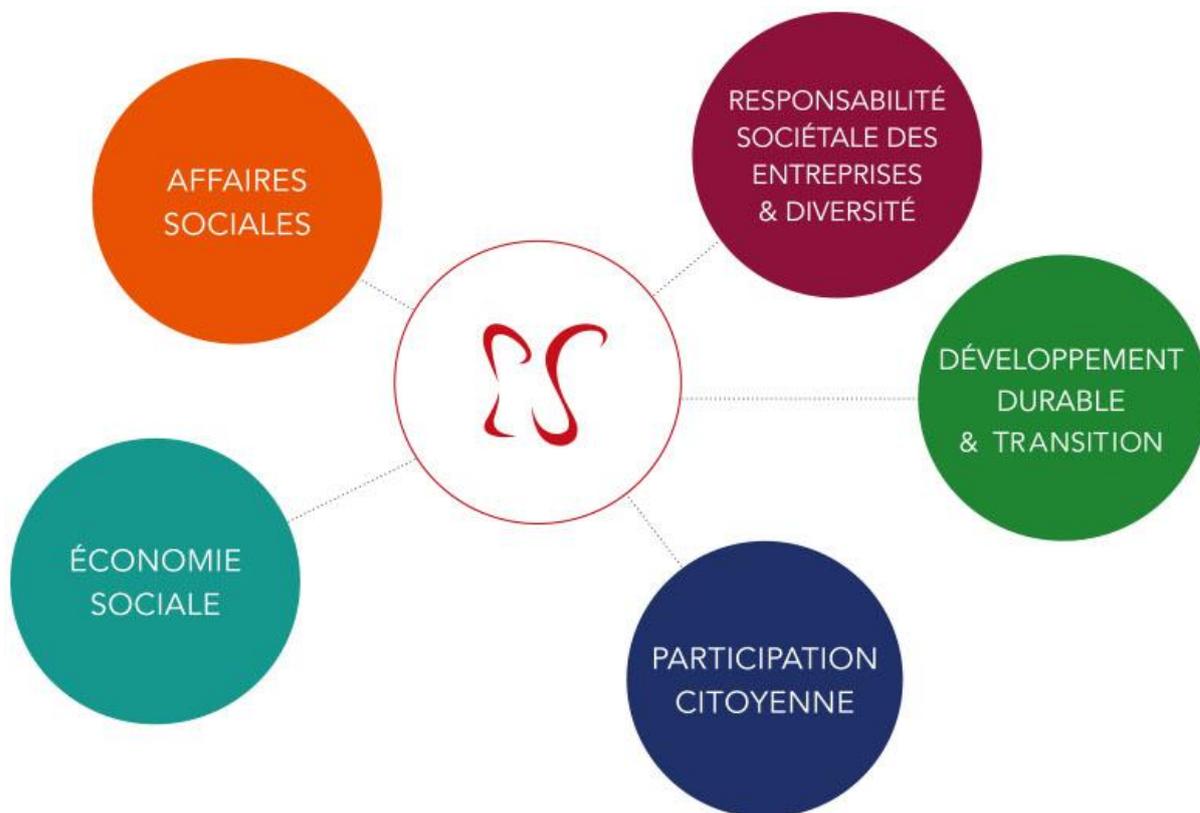
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Externalisation des frontières en UE : Enjeux et perspectives*, Théo BURATTI, juillet 2020.
- *Vers l'économie circulaire 2.0*, Alexis WILLEMOT, juin 2020.
- *Mobilité dans les villes et qualité de l'air : l'équation insoluble ?*, Olivier BODART, mai 2020.
- *Green Deal et participation citoyenne*, Thomas RENAUX, mai 2020.
- *Démocratie participative : enjeux et perspectives*, Olivier BODART et Anaïs LUNEAU, avril 2020.
- *Les données personnelles : le nouvel or noir aux multiples enjeux*, Clara SERVEL et Alexis WILLEMOT, janvier 2020.
- *L'inclusion des « Roms » dans l'UE : 2 Notes d'analyse*, Safia FALEK, août 2019.
- *Le développement durable dans l'agenda politique européen*, Camille JOSEPH, juillet 2019.
- *Mobilité durable : 3 Notes d'analyse*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *La relation Union européenne – Chine : De la naïveté au réalisme*, Alexis WILLEMOT, juillet 2019.
- *Réfugié.e.s LGBTQI+ : les enjeux de la protection internationale*, Safia FALEK, juin 2019.
- *Politique migratoire européenne : de l'asile à l'expulsion ?* Anaïs LUNEAU, juin 2019.
- *La technologie blockchain : une opportunité pour l'économie sociale ?* Marion PIGNEL, juin 2019.
- *Le rôle du Parlement européen dans la conduite des relations extérieures*, Safia FALEK, mai 2019.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Crise sociale au Chili*, Raul Gonzalez MEYER, juin 2020.
- *Innovation sociale dans le monde: Quels bénéfices ?*, Youssef NAFIL, mai 2020.
- *Économie circulaire et ressources humaines: Une étonnante corrélation*, Mathilde MOSSE, décembre 2019.
- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

